

Le Président

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L613-1 ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au Diplôme national de Licence ;
Vu le règlement pédagogique en cycle licence – Licences Sciences, Technologie, Santé – DEUST
et Licences Professionnelles 2024-2025 ;*

Arrêté

Article 1 : Le jury d'examen pour l'attribution de la **Licence Sciences de la Vie parcours Biotechnologies et Agroalimentaire et parcours Accès Santé 3ème année** en formation initiale pour l'année universitaire **2024-2025** est composé comme suit :

Semestre : 6

Président du jury : Franck BOUCHART

Membres du jury :

- Franck BOUCHART
- Maxime DECODTS
- Frédéric DUMONT
- Jean-Christophe HORNEZ
- Edwige MEURICE
- Wafa MIHOUBI

Article 2 : Le présent arrêté est d'application immédiate.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'un affichage sur les lieux d'enseignement au moins 15 jours avant les épreuves.

Article 4 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 28 avril 2025

Le Président de l'Université Polytechnique
Hauts-de-France
Abdelhakim ARTIBA

